

Département du  
PAS DE CALAIS

**Commune d'AUMERVAL**

Arrondissement  
D'ARRAS

\*\*\*\*\*

Canton  
SAINT-POL-SUR-TERNOISE

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 mai 2021**

**Séance du 21 Mai 2021**

L'an Deux Mil Vingt et un le vingt et un mai à 19h le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 mai 2021, s'est réuni en mairie, en séance à huis clos sous la présidence de M. DELERUE.

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de M. COUVREUR François (pouvoir à M. SERNICLAY Alain).

Secrétaire de séance : M Bruno Roussel

Séance ouverte : 19h06

Désignation du secrétaire de séance : M. ROUSSEL Bruno

**Approbation du compte rendu de conseil municipal du 9 Avril 2021**

Aucune remarque faite

**Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Municipal que par courrier en date du 16 avril 2021, la Communauté de Communes du TERNOIS nous a notifié le Rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées lors de sa réunion du 15 avril 2021. Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 103 Communes membres.

Lecture est faite du rapport de la CLECT en date du 15 avril 2021.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 15 avril 2021 moins une abstention,

Vu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés

DECIDE

- D'APPROUVER le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 15 avril 2021 tel que présenté en annexe et l'application des montants des attributions de compensation prévus dans celui-ci.
- DE NOTIFIER cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes du TERNOIS.
- DE CHARGER le Maire de procéder à l'exécution de la présente délibération.

## **Défibrillateurs**

Monsieur le maire informe, le Conseil Municipal, que la présence de défibrillateurs au sein de la commune est obligatoire.

Deux devis ont déjà été réalisés par « La centrale médicale » pour un montant de 1443.36€ TTC et un autre pour un montant de 1797.60€ TTC. M. le Maire indique qu'il s'est renseigné auprès de TERNOIS COM, afin de d'obtenir des prix attractif, grâce au groupement de commande. A ce jour, aucun retour. Il va relancer la semaine prochaine.

## **Villes et Villages fleuris**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, en collaboration avec Monsieur Droques qu'il a reçu au courrier de la documentation en ce qui concerne les villes et villages fleuris.

M. Droques explique les conditions, et les modalités. Il informe que c'est beaucoup de contrainte. Après discussion et échange avec le Conseil Municipal, il est décidé de ne pas adhérer à ce label. La commune continuera de fleuri ses parterres. Par la même occasion M. le Maire remercie les membres du conseil, leurs enfants et les bénévoles pour avoir participé à la plantation des fleurs dans le village.

Monsieur Patigniez, prend la parole et demande à ce que le « Pas de St Martin » soit nettoyé.

## **Prévention des risques des travaux en hauteur**

En réunion en date du 9 avril 2021 M Toupin et M. Couvreur B, on crut bon de signaler que Mme Schoemaeker travaillait avec un escabeau inadapté. M. le Maire avait donc convoqué la personne concernée afin d'en échanger.

Après lecture des normes et de la réglementation pris au prêt du Centre de Gestion du 62.

Après discussion avec l'intéressée, il s'avère qu'aucun autre escabeau ne peut être utilisé en intérieur. (Cause encombrement)

Par contre pour l'extérieur, la possibilité d'employer un autre mode de monter plus sécurisé est envisageable. La décision incombe à M. le Maire.

Nous avons proposé à Mme Shoemaeker, un balai télescopique, l'intéressée a refusé.

Un administré a proposé qu'elle soit accompagnée par une tierce personne lors du nettoyage des carreaux. Préventivement, M. le Maire a répondu positivement.

Un autre membre du conseil a proposé de louer différents matériels, afin de voir ce qui pourrait convenir à Mme Shoemaeker.

M. Toupin a souhaité s'exprimer sur le sujet, en lisant des articles de loi.

## **Décision modificative pour le budget**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que des dépenses d'amortissements ont été inscrites au BP 2021 au compte 042 - 681 pour un montant de 1464€ mais ils n'ont pas été inscrits en recette d'investissement au compte 040-2803. Il y a donc lieu de régulariser la situation comme l'a demandé la trésorerie d'HEUCHIN-PERNES.

Pour l'équilibre du budget, M. Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en discuter et d'en délibérer.

## LE CONSEIL MUNICIPAL :

Entendu l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés;

### DECIDE :

De régulariser la situation en inscrivant les sommes ci-dessous au budget primitif de la façon suivante :

- compte 023 : - 1 464 €
- compte 021 : - 1 464 €
- compte 621 : + 1 464 €
- compte 040-2803: + 1 464 €

### Heure de secrétariat de mairie

Au vu de la charge de travail, sur la commune, Monsieur le Maire souhaiterait augmenter le temps de présence de la secrétaire. Et de prévoir une permanence supplémentaire pour être au plus proches des habitants.

Actuellement Mme DEGOUVE travaille 13h pour la commune d'Aumerval, il souhaiterait qu'elle vienne 6h en plus par mois, soit 3h tous les 15 jours.

Entendu l'exposé de son Président,  
En accord avec l'intéressée et après en avoir délibéré et avec 10 voix pour le Conseil Municipal accepte la proposition de M. le Maire.

### Vols au cimetière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des vols ont eu lieu à plusieurs reprises sur les sépultures des administrés. (8 plaintes). Une main courante a été déposée par la mairie, il conseille aux personnes concernées de déposer une plainte auprès de la gendarmerie de leur choix.

Monsieur le Maire demande à son Conseil de trouver des solutions pour essayer de limiter ces actes de vandalisme.

Il propose la pose de caméra, qui n'obtient pas la majorité lors du vote. Soit 5 POUR et 6 CONTRE.

Un administré, propose de mettre des caméras de chasse qui sont moins onéreuses.

M. le Maire réponds qu'il faut demander l'avis de la préfecture, voir si cela serait autorisé.

Il va se renseigner.

### Rétablissement des chemins pédestres intercommunaux

Monsieur le Maire, informe que M. le Maire de Floringhem propose de rétablir les chemins pédestres, et de refaire un schéma pour les randonnées.

### Rue de Floringhem et Ruelle Choquet

Pour rappel, les travaux de la Rue de Floringhem, notamment les travaux de curage seront effectués par les membres du conseil. En ce qui concerne l'enrochement nous sommes en attente du résultat de l'AFR. Pour la Ruelle Choquet, les travaux seront réalisés par l'entreprise CRAPET.

### Travaux de sécurisation du village et Devis M Carpentier

Lecture faite par M le Maire de la lettre qu'il a envoyée en date du 3 mai 2021, au Directeur de la société Verdi concernant les études pour les plans.

En ce qui concerne les plans de sécurisation, le conseil municipal est d'accord, à l'exception de deux personnes

Monsieur le Maire, énonce qu'il va contacter des entreprises, tels que DUFFROY, BAUDE BILLET, STPS ... etc. afin d'avoir des devis.

Le Maire de Bailleul les Pernes prend en charge la boruration ainsi que l'encailloutement.

Le tare sera réalisé par la commune d'Aumerval.

### Questions diverses

Tableau récapitulatif pour la tenue du bureau de vote des élections législatives des 30 mai et 6 juin 2021. Rappel à chaque membre du conseil leurs créneaux horaires.

### Indemnisation M. Descamps

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'indemniser M Descamps Bruno, pour le travail effectué en ce qui concerne la gestion du site internet de la commune. Chacun a pu remarquer l'assiduité et la rigueur de la tenue du site. Après avoir écouté le discours de M. Le Maire, 9 sont POUR le versement de l'indemnité et 2 s'abstiennent. Un arrêté de délégation sera mis en place dans les prochains jours.

Quant au montant de l'indemnité, elle a été fixée à 100€ brut, après vote des membres du conseil.

Soit 9 Pour et 2 Abstentions

**Le maire, Dany Delerue**

